

Mieux protéger
autour de la naissance

1 D'après le calendrier des vaccinations et les recommandations vaccinales 2011 selon l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique - www.invs.sante.fr

Ce calendrier vaccinal doit être adapté pour le département de la Guyane, notamment pour la vaccination par le BCG, hépatite B, RRO, fièvre jaune (cf avis du HCSP du 17 octobre 2008).

Les références numérotées de 1a jusqu'à 1g se rapportent au BEH n° 10-11 du 22 mars 2011.

1a Vaccination rougeole - oreillons - rubéole - Recommandations, page 111.

1b Vaccination varicelle - Recommandations, page 113.

1c Vaccination coqueluche - Recommandations, page 103.

1d Vaccination grippe saisonnière - Recommandations, page 104.

Les recommandations pour la vaccination grippe saisonnière peuvent évoluer en fonction de données épidémiologiques et ainsi faire l'objet de recommandations actualisées non incluses dans le calendrier vaccinal. La vaccination est recommandée aux personnes suivantes :

- Personnes âgées de 65 ans et plus ;

- Personnes âgées de 6 mois et plus, y compris les femmes enceintes, atteintes des pathologies suivantes : affections broncho-pulmonaires chroniques répondant aux critères de l'ALD 14 (asthme et BPCO) ; insuffisances respiratoires chroniques obstructives ou restrictives quelle que soit la cause, y compris les maladies neuromusculaires à risque de décompensation respiratoire, les malformations des voies aériennes supérieures ou inférieures, les malformations pulmonaires ou les malformations de la cage thoracique ; maladies respiratoires chroniques ne remplissant pas les critères de l'ALD mais susceptibles d'être aggravées ou décompensées par une affection grippale, dont asthme, bronchite chronique, broncheectasies, hyperactivité bronchique ; dysplasies broncho-pulmonaires ; mucoviscidose ; cardiopathies congénitales cyanogènes ou avec HTAP et/ou insuffisance cardiaque ; insuffisances cardiaques graves ; valvulopathies graves ; troubles du rythme graves justifiant un traitement au long cours ; maladies des coronaires ; antécédents d'accident vasculaire cérébral ; formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie, poliomyélite, myasthénie, maladie de Charcot) ; paralysies et tétraplégies avec atteinte diaphragmatique ; néphropathies chroniques graves ; syndromes néphrotiques ; drépanocytoses, homozygotes et doubles hétérozygotes S/C thalasso-drépanocytose ; diabète de type 1 et de type 2 ; déficits immunitaires primitifs ou acquis (pathologies oncologiques et hématologiques, transplantations d'organe et de cellules souches hématopoïétiques, déficits immunitaires héréditaires, maladies inflammatoires et/ou auto-immunes recevant un traitement immunosuppresseur), excepté les personnes qui reçoivent un traitement régulier par immunoglobulines ; personnes infectées par le VIH quel que soit leur âge et leur statut immuno-virologique ;

- Personnes séjournant dans un établissement de soins de suite ainsi que dans un établissement médico-social quel que soit l'âge ;

- Entourage familial des nourrissons de moins de 6 mois présentant un facteur de risque de grippe grave : prématurés, notamment ceux porteurs de séquelles à type de broncho-dysplasie, et enfants atteints de cardiopathie congénitale, de déficit immunitaire congénital, de pathologie pulmonaire, neurologique ou neuromusculaire ou d'une affection longue durée (cf. ci-dessus) ;

- Professionnels de santé et tout professionnel en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère. Personnel navigant des bateaux de croisière et des avions et personnel de l'industrie des voyages accompagnant les groupes de voyageurs (guides).

1e Vaccination hépatite B - Recommandations, page 106.

1f Vaccination par le BCG - Recommandations, page 112.

Les enfants à risque élevé de tuberculose sont ceux qui répondent au moins à l'un des critères suivants : enfant né dans un pays de forte endémie tuberculeuse*, enfant dont au moins l'un des parents est originaire de l'un de ces pays*, enfant devant séjourner au moins 1 mois d'affilée dans l'un de ces pays*, enfant ayant des antécédents familiaux de tuberculose (collatéraux ou ascendants directs), enfant résidant en Ile de France ou en Guyane, enfant dans toute situation jugée par le médecin à risque d'exposition au bacille tuberculeux, notamment enfant vivant dans des conditions de logement défavorables (habitat précaire ou surpeuplé) ou socio-économiques défavorables ou précaires (en particulier parmi les bénéficiaires de la CMU, CMUc, AME, ...) ou en contact régulier avec des adultes originaires d'un pays de forte endémie*.

* Selon les estimations de l'OMS, les zones géographiques à forte incidence tuberculeuse sont : le continent africain dans son ensemble ; le continent asiatique dans son ensemble, y compris les pays du Proche et Moyen Orient ; les pays d'Amérique Centrale et du Sud ; les pays d'Europe Centrale et de l'Est, y compris les pays de l'ex-URSS ; dans l'Union Européenne : Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Portugal, Roumanie.

1g Pour ces vaccinations, voir les recommandations pages 103-113.

2 Haute Autorité de Santé (HAS) - Document d'information pour les professionnels. **Projet de grossesse** : informations, messages de prévention, examens à proposer - Septembre 2009. www.has-sante.fr

3 HAS - Comment mieux informer les femmes enceintes ? Recommandations pour les professionnels de santé - Avril 2005. www.has-sante.fr

4 HCSP - Avis relatif à l'actualisation de la stratégie vaccinale contre la grippe 2011-2012 - 13 juillet 2011.

5 Pour plus d'informations sur la mise à jour de la vaccination coqueluche des adolescents de 11-18 ans. www.adovac.fr

6 Des informations détaillées sur le vaccin monovalent Rubéole et les vaccins trivalents Rougeole-Rubéole-Oreillons (RRO) sont disponibles sur le site internet de l'Assaps (France) : www.assaps.fr

7 HCSP - Avis relatif à la vaccination des nouveau-nés de mère porteuse du virus de l'hépatite B - 20 janvier et 23 juin 2006.

8 Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES) - Guide des vaccinations, édition 2008 - Vaccination des prématurés, page 55.

9 Grands prématurés (nés à 28 semaines de grossesse ou moins) : nécessité de surveillance respiratoire pendant 48 à 72 heures (cf. Résumés Caractéristiques Produits des vaccins pédiatriques).

Les vaccinations
de la maman, du bébé
et de son entourage

Crédits photos : Fotolia - FR006568 - 4015822 - Septembre 2011

Quelles vaccinations ? Pour qui ?

Avant la grossesse ²

Pour la future maman

Rubéole ^{1a}



Vaccination rubéole chez les femmes non vaccinées dont la sérologie rubéole est négative (cf page 5, rubrique "En pratique").

Varicelle ^{1b}

Vaccination varicelle chez les femmes sans antécédent clinique de varicelle et en **âge de procréer**, notamment celles ayant un projet de grossesse (cf page 5, rubrique "En pratique"). Un contrôle sérologique préalable peut être pratiqué.

Pour les futurs parents

Coqueluche ^{1c}



Projet d'être parent : vaccination de rappel coqueluche chez les adultes susceptibles de devenir parents dans les mois ou années à venir (cf page 5, rubrique "En pratique").

Au cours de la grossesse ³

Pour la future maman

Grippe saisonnière ^{1d, 4}

La vaccination grippale est recommandée chez les **femmes enceintes atteintes de certaines pathologies** dès le 1^{er} trimestre de grossesse ^{1d}.

Pour la saison 2011-2012 : la vaccination grippale est également recommandée chez les femmes enceintes **sans facteur de risque** à partir du 2^{ème} trimestre de grossesse ⁴.



Pour l'entourage

Coqueluche ^{1c, 5}



A l'occasion d'une grossesse, mise à jour de la vaccination coqueluche pour les membres de l'entourage familial :

- Enfant non à jour pour cette vaccination : **frère(s) et sœur(s)**.
- Adulte n'ayant pas reçu de vaccination coqueluche au cours des 10 dernières années : **père et tout adulte en charge de la garde** du nourrisson pendant ses 6 premiers mois de vie (nourrice, grands-parents qui gardent occasionnellement leurs petits-enfants,...) (cf page 5, rubrique "En pratique").

Chez la femme enceinte, la vaccination coqueluche n'est pas recommandée.

Quelles vaccinations ? Pour qui ?

Après l'accouchement

Pour la maman

Rubéole ^{1a, 6}

Femme **non vaccinée** contre la rubéole dont la **sérologie prénatale** est **négative** ou



inconnue : vaccination de la femme à pratiquer **immédiatement après l'accouchement**, de préférence avant la sortie de la maternité, ou à défaut au plus tôt après la sortie (cf page 5, rubrique "En pratique"). L'allaitement ne constitue pas une contre-indication à l'administration d'un vaccin monovalent rubéole ou d'un vaccin trivalent RRO. Toutefois, il est préférable de différer l'administration d'un vaccin RRO à la fin de l'allaitement ⁶.

Varicelle ^{1b}

Dans les suites d'une **1^{ère} grossesse** sous couvert d'une contraception efficace : vaccination de la femme sans antécédent clinique de varicelle ou dont l'histoire est douteuse (cf page 5, rubrique "En pratique").

Coqueluche ^{1c}

Vaccination en post-partum immédiat de la mère n'ayant pas reçu de vaccination coqueluche au cours des 10 dernières années. (cf page 5, rubrique "En pratique"). L'allaitement n'est pas une contre-indication à la vaccination coqueluche.

Pour la maman et l'entourage

Grippe saisonnière ^{1d}



La vaccination grippe saisonnière est recommandée dans l'**entourage familial** des **nourrissons** âgés de **moins de 6 mois** présentant un **facteur de risque** de grippe grave. L'allaitement ne constitue pas une contre-indication à la vaccination grippe.

La notion d'entourage comprend le milieu familial (personnes résidant sous le même toit), la nourrice et tous les contacts réguliers du nourrisson.

Pour l'entourage

Coqueluche ^{1c, 5}

Mise à jour de la vaccination coqueluche pour les membres de l'entourage familial si cela n'a pas été fait au cours de la grossesse (cf page 3).



En pratique

Vaccination Rubéole :

- Les femmes **nées avant 1980 non vaccinées contre la rubéole**, pour qui la vaccination contre la rubéole est recommandée, doivent recevoir **1 dose de vaccin trivalent RRO** (Rougeole-Rubéole-Oreillons) au lieu d'un vaccin rubéoleux seul.
- Il n'y a pas lieu de revacciner des femmes ayant reçu 2 vaccinations rubéole préalables, quel que soit le résultat de la sérologie si elle a été pratiquée.
- Il est nécessaire de **s'assurer de l'absence d'une grossesse débutante** et d'**éviter toute grossesse** dans les 2 mois suivant la vaccination.

Vaccination Varicelle :

- Toute vaccination varicelle chez une jeune femme en âge de procréer doit être précédée d'un **test négatif de grossesse** et une **contraception efficace** de 3 mois est recommandée après chaque dose de vaccin.
- Schéma vaccinal : 2 doses administrées à au moins 1 mois d'intervalle.

Vaccination Coqueluche :

- Rappel coqueluche avec 1 dose d'un vaccin quadrivalent dTcaPolio chez l'adulte n'ayant pas reçu de vaccination coqueluche depuis 10 ans.
- Il n'y a **pas** lieu d'administrer **plus d'1 dose** de vaccin quadrivalent dTcaPolio chez l'**adulte**.
- Chez l'adulte, le **délai minimal** séparant une vaccination **dTPolio** de l'administration d'un vaccin quadrivalent **dTcaPolio** peut être **ramené à 2 ans**.

[dTcaPolio : vaccin combiné diphtérie-tétanos-poliomyélite-coqueluche à doses réduites d'anatoxine diphtérique (d) et d'antigènes coquelucheux (ca)]

[dTPolio : vaccin combiné diphtérie - tétanos - poliomyélite à dose réduite d'anatoxine diphtérique (d)]

Recommandation 2011 - Vaccination Rougeole ^{1a}

Toute personne **née depuis 1980** devrait avoir reçu au total **2 doses de vaccin trivalent RRO**, à au moins 1 mois d'intervalle, quels que soient les antécédents vis-à-vis des 3 maladies.

Et vous, Professionnels de santé, plus particulièrement de la Petite Enfance ? ^{1a, 1c, 1d}

Où en êtes-vous de vos vaccinations grippe, coqueluche et rougeole ? La protection des nourrissons passe aussi par vous. Si vous êtes **nés avant 1980**, non vaccinés et sans antécédent connu de rougeole ou de rubéole, vous devriez avoir reçu **1 dose de vaccin trivalent RRO**. En cas d'antécédents de vaccination ou de rougeole incertains, la vaccination peut être pratiquée sans contrôle sérologique préalable.

Quelles vaccinations pour le bébé ?

Dès la naissance

A initier à l'âge de 2 mois

Pour les nouveau-nés de mère porteuse de l'antigène HBs

Hépatite B ^{1e,7}



Vaccination à pratiquer **impérativement à la naissance**, et avec un vaccin autre que HBVAXPRO® 5 µg, en privilégiant les vaccins Engerix B® 10 ou Genhevac B® 7. La 1^{ère} dose est associée à l'administration d'immunoglobulines anti-HBs en un autre site que le vaccin.

Schéma vaccinal en 3 doses (à la naissance, à 1 mois et à 6 mois). Pour les **enfants prématurés** < 32 semaines ou de poids < 2 kg, **une dose supplémentaire** est nécessaire selon un schéma vaccinal à 4 doses (à la naissance, à 1 mois, à **2 mois** et à 6 mois).

L'efficacité de ces mesures de prévention doit être évaluée à partir de l'âge de 9 mois par la recherche de l'antigène HBs et le titrage des anticorps anti-HBs, si possible 1 à 4 mois après la dernière dose vaccinale.

Pour les enfants exposés à un risque élevé de tuberculose

Tuberculose ^{1f}

Vaccination par le BCG recommandée dès la naissance.

Schéma vaccinal **de la naissance à 2 mois révolus** : 0,05 ml de BCG par voie intradermique **sans test tuberculinique préalable**.

Pour tous les nourrissons

- Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite
- Coqueluche
- Infections invasives à *Haemophilus influenzae* type b
- Infections invasives à Pneumocoque
- Hépatite B

Pour les nourrissons en situations particulières ou à risque :

il existe des recommandations vaccinales particulières ^{1g}



Pour les enfants prématurés, les vaccinations doivent être réalisées à l'âge chronologique, quel que soit le degré initial de prématurité ^{8,9}.